

La durée de l'hébergement temporaire est de 3 mois, renouvelable une fois.

L'objectif est de soutenir et d'accompagner ces personnes vers une insertion sociale et professionnelle, en vue d'accéder à un relogement dans des structures adaptées ou dans le parc locatif public ou privé.

Les personnes hébergées doivent s'acquitter d'une participation mensuelle règlementaire.

## CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE NICE



[www.ccas-nice.fr](http://www.ccas-nice.fr)

**Plateforme d'Accompagnement  
social / logement**

**Direction des Logements et Hébergements d'Insertion**

Mise à jour : Février 2015

La plateforme d'Accompagnement social/logement mène des actions d'évaluation, d'orientation et de prévention dans le domaine de l'hébergement d'insertion et du logement, auprès des publics du C.C.A.S.

3 axes d'intervention :

- L'aide à la définition du parcours résidentiel
- L'accompagnement des locataires du parc locatif du CCAS
- Le dispositif « hébergement temporaire »

### **Aide à la définition du parcours résidentiel**

- Réception du public à la demande du référent social
- Missions :
  - ✦ Aide à la définition du parcours résidentiel
  - ✦ Recherche de solutions
  - ✦ Orientations
  - ✦ Actions de prévention dans le cadre des expulsions locatives

### **L'accompagnement des locataires du parc locatif du CCAS**

Il est réalisé sur deux sites :

- 2 bis rue de l'ancien sénat
- 59 et 61 boulevard Gambetta , en convention avec l'APF et l'ADAPEI

En partenariat avec les institutions publiques et les associations.

Mission : assurer le suivi des locataires en favorisant leur insertion sociale

- ✓ Aide à la gestion locative
- ✓ Médiation locative en cas de conflit
- ✓ Aide à l'insertion sociale au sein du quartier

### **Critères d'accès aux logements sociaux du CCAS**

- un plafond de ressources annuel imposable selon le dernier avis de non imposition (plafond PLAI 12 722 euros)

### **Modalités d'accès aux logements du CCAS**

- Déposer une demande auprès du Service de Gestion Domaniale du CCAS 4, Place Pierre Gautier 06364 Nice Cedex 4
- Une commission se réunit afin d'examiner les candidatures

### **Le dispositif hébergement temporaire**

**1 logement de la Société Saint Vincent de Paul**, destiné à l'accueil des femmes victimes de violence

Les candidatures sont adressées au CCAS sur orientation de l'Accueil de Jour l'Abri Côtier de la Ville de Nice.